

# La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

## La Ligne générale express - Avril 2020

### Enjeux pour les conditions de travail liés à la Covid-19

Geneviève Brisson avec la collaboration des membres de l'exécutif syndical: Jean-François Boutin, Mélanie Gagnon, Julien Goyette, Emmanuel Guy, Nathalie Lewis et Jean-François Méthot

Chères et chers membres,

La situation actuelle amène plusieurs bouleversements dans toutes les sphères de nos vies et de nos milieux.

Vous le vivez, vous le savez : nos conditions de travail font partie des éléments qui sont fortement modifiés par la pandémie.

Depuis l'annonce de la fermeture des lieux physiques de l'UQAR, les membres de l'exécutif syndical sont à pied d'œuvre afin de s'assurer que l'esprit de la convention collective, malgré des ajustements inévitables, demeure celui du contrat de travail négocié entre le SPPUQAR et l'UQAR en 2017, celui qui régule de manière égale et équitable les conditions de travail des 212 membres du Syndicat, professeur.e.s et chargées d'enseignement sur le territoire.

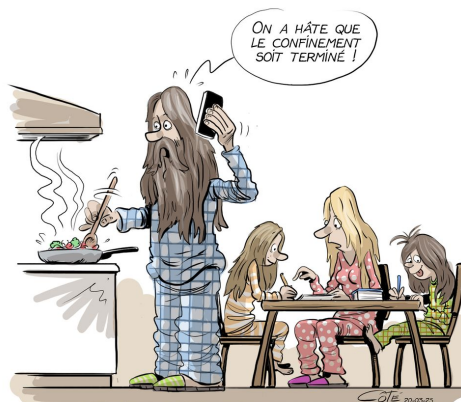
Cette première *Ligne générale express* en période de Covid-19 a pour objectif de vous informer de certains enjeux qui vous concernent ou qui sont susceptibles de vous préoccuper.

#### Santé et bien-être au travail

La période actuelle encourage chacun.e à faire preuve de bienveillance et d'écoute envers les autres. La responsabilité légale de veiller à ce que chacun.e soit dans des conditions de travail favorisant la santé et le bien-être demeure cependant celle de l'employeur. À ce titre, le Programme d'aide aux employés (PAE) est disponible sur une base individuelle. Par ailleurs, si des éléments paraissent associés à vos conditions de travail, n'hésitez pas à interpeller le SPPUQAR.

Il semble important de rappeler que malgré le fait que nous soyons en dehors de nos lieux de travail habituels, le droit du travail, les politiques et les règlements institutionnels continuent de s'appliquer. Ainsi, pendant la période actuelle, le régime habituel pour les congés de maladie (article 21 de la Convention collective), demeure en vigueur pour tout atteinte à la santé (maladie, blessure, santé psychologique, etc.).

À ce titre, nous attirons votre attention tout particulièrement sur des gestes ou des commentaires qui s'expriment verbalement ou sous forme écrite pouvant, dans certains cas, être associés à de la pression indue ou du harcèlement. De tels commentaires et leurs effets n'ont pas de raison d'être et devraient faire l'objet de signalements au Secrétaire général ou au SPPUQAR. Nos règlements sont explicites quant au fait que le harcèlement ne concerne pas uniquement les violences à caractère sexuel; il peut aussi bien être associé à des situations liées aux composantes de notre tâche; pensons simplement à celles associées à l'expression sur la place publique, au choix de cours ou de modalités pédagogiques, etc..



Source: André-Philippe Côté (25 mars 2020). [Caricature]. Le Soleil.

#### Trimestre d'été 2020

Les cours du trimestre d'été 2020 seront offerts en mode non-présentiel seulement. Sur les 125 cours, activités et écoles d'été offertes initialement à l'offre de cours, 91 sont maintenus et les règles d'attribution habituelles ont été appliquées. Pour des raisons de ressources (humaines et logistiques), les cours asynchrones semblent privilégiés. Nous attirons cependant l'attention de chacun.e quant à la liberté des moyens académiques que vous pouvez utiliser, dans la mesure où les ressources techniques de l'UQAR le permettent en ce moment. Par ailleurs, c'est au conseil de module ou au comité de programme qu'il revient d'adopter les formules pédagogiques des cours.

### Tâches professorales

Comme un message du Décanat des affaires départementales l'a indiqué, les tâches finales de l'année 2019-2020 seront à adopter avant le 30 juin prochain alors que les projets de répartition des tâches pour l'année 2020-2021 devront, eux, l'être avant le 30 avril, mais sous une forme allégée.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que, en cette période d'ajustements et d'adaptations multiples, certains collègues, et particulièrement certaines collègues, ne peuvent pas remplir **leurs engagements quant aux pourcentages (%)** consacrés à la recherche ou aux autres activités universitaires, voire même possiblement quant à l'enseignement. La direction de l'UQAR a indiqué au Syndicat qu'un esprit d'ouverture et de compréhension serait adopté lors des futures évaluations statutaires et aux fins de promotion de chacun.e pour la période de pandémie et pour la période suivant celle-ci, dont nous ne pouvons anticiper les impacts à ce moment-ci. Nous rappelons que les % **inscrits à la tâche initiale le sont à titre indicatif**; pour la tâche finale, il est et sera toujours possible de détailler dans le dossier d'évaluation toute **circonstance particulière dans le cheminement de carrière**. Le Syndicat fera par ailleurs des démarches additionnelles afin de mieux baliser ces situations, qui peuvent affecter systématiquement certains sous-groupes du corps professoral.

Les personnes ayant manifesté le souhait d'obtenir un congé sabbatique ont jusqu'au 17 avril pour manifester des changements à leur projet de congé, afin d'inscrire dans leurs tâches 2020-21 les cours qu'ils souhaitent enseigner.

### Mandat de la direction

Les élections à la direction d'un module ou d'un programme sont toujours prévues au moment indiqué dans le calendrier régulier.

Quelques directions et unités départementales (3) devaient faire l'objet d'élections en juin cette année. Des

discussions sont en cours entre le Syndicat et la partie patronale afin d'identifier une modalité permettant de faciliter le changement de mandat pour ces postes.

### Promotions et évaluations

Les comités de promotion pour les **demandes déposées en 2019** auront lieu d'ici la fin du mois d'avril 2020, respectant ainsi l'article 26 de la Convention collective. Afin de faciliter la lourde logistique de ces comités, les parties ont convenu que les règles antérieures quant à la composition du comité de promotion soient appliquées pour cette année.

Comme prévu à la Convention, le dossier pour les **évaluations de l'automne 2020** doit être déposé le 30 septembre. Vous devez également signaler avant le 1er juillet votre intention de soumettre un dossier d'évaluation en vue de l'obtention de la promotion si votre évaluation statutaire n'était pas déjà prévue. Vraisemblablement, la politique actuelle de promotion sera aussi appliquée cette année.

### Nouveaux professeurs

La partie patronale nous a réaffirmé son désir d'aller de l'avant pour **l'embauche** de 26 nouvelles et nouveaux professeur.e.s, qui entreront en poste dès juin 2020. Des cours doivent leur être réservés pour la session d'automne 2020. Selon l'évolution des conditions de confinement et de fermeture entre les régions, des ajustements pourront être adoptés au cas par cas entre le Syndicat et la partie patronale afin que ces nouvelles ressources bénéficient des meilleures conditions pour leur arrivée.

### À suivre

Un comité des relations professionnelles (CRP) se tiendra avant la fin d'avril, et nous communiquerons par une nouvelle Ligne générale Express les informations d'intérêt en découlant.



Source: André-Philippe Côté (9 septembre 2019). [Caricature]. Le Soleil.